

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1180002: pates alimentaires, derives de cereales, rizeries

En vigueur au 01/01/2022 (Dernière actualisation de la page 19/05/2022)

Pour les montants à partir de la situation du 01/01/2022 veuillez consulter la commission paritaire 1180000.